

**Conseil d'École du jeudi 9 novembre 2023 à Vallans
RPI La Foye-Monjault La Rochénard et Vallans**

Membres :

Présents:

Enseignants La Foye-Monjault: Mélanie BUREAU (CE2 /directrice), Sébastien GUYOT (CP/CE1), Laëtitia FEIBEL (CP/CE1).

R.P.E. La Foye-Monjault : CORRE Elodie, FABIEN Romuald, Mélanie TOLLENAERE

Municipalité La Foye-Monjault: Dany MICHAUD (Maire), Maryse CALVO (adjointe et Présidente SIVU).

Enseignants Vallans : Benoit BIGOT (MS / Directeur), Cécile PAPET (GS), Carole BLANCHET (PS)

R.P.E. Vallans: ROBERT Clotilde, GUYOT Noémie, FAVRIOUX Gaëlle, VOSSEY Laurianne, RAMANANKATSOINA Jessica

Municipalité Vallans: Cédric BOUCHET (Maire), Nelly GEOFFROY (Adjointe aux affaires scolaires et membre du SIVU)

Enseignants La Rochénard : Marjolaine BENOIST (CM1/CM2 Directrice), Isabelle SIRDEY (CM1/CM2)

RPE La Rochénard : CANTON Maria, LEFAIX Elodie

Municipalité La Rochénard : Mme BAMBERGER (MAIRE), BOISSON Grégory (Trésorier SIVU).

D.D.E.N: Annie ROSSELGONG (La Foye-Monjault), Marie-Claude GUIONNET (Vallans), Geneviève COUTINOT (La Rochénard)

Excusée :

Mme BOYER, Inspectrice Education Nationale de la circonscription de Niort Marais et Préélémentaire

Président de séance: Benoit BIGOT

Chaque école a au préalable voté au sein de son conseil d'école la réunification d'un conseil d'école aux trois communes.
Le Conseil d'École débute à 18H00.

1.Présentation des nouveaux membres du Conseil d'Ecole

Tour de table afin de présenter l'ensemble des membres du Conseil d'école.

2.Vote du règlement intérieur.

Lecture des règlements de chaque école.

. Vote des règlements à l'unanimité (Voir annexes 1, 2 et 3).

3.Effectifs des écoles:

	Vallans	La Foye-Monjault	La Rochénard	Total
PS / MS	Carole BLANCHET 19 PS			19 PS 21 MS 21 GS
MS / GS	Benoit BIGOT 21 MS			=
GS / CP	Cécile PAPET 21 GS			61 élèves
CP		Sébastien GUYOT 11 CP+13 CE1		21 CP 26 CE1 25 CE2
CE1		Laëtitia FEIBEL 10 CP+13 CE1		=
CE2		Mélanie BUREAU 25 CE2		72 élèves
CM1			Isabelle SIRDEY 7 CM1+ 15 CM2	16 CM1 29 CM2
CM1 / CM2			Marjolaine BENOIST 9 CM1 + 14 CM2	= 45 élèves
Total	61 élèves	72 élèves	45 élèves	178 élèves

Le seuil de fermeture est à 175 élèves pour le RPI. Il faudra suivre les effectifs pour l'année prochaine avec attention.

Conseil d'École du jeudi 9 novembre 2023 à Vallans RPI La Foye-Monjault La Rochénard et Vallans

4- PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité)

VALLANS :

-Exercice PPMS incendie réalisé le mardi 19 septembre 2023. Les 3 classes ont entendu l'alarme incendie, portes ouvertes.. Exercice non inopiné. Rassemblement sous le noyer qui s'est déroulé dans le calme pour les 3 classes. Exercice fait en 2 fois selon les évacuations en vigueur : classes de PS et MS d'une part et classe des GS d'autres part, l'évacuation n'étant pas obligatoire pour tous en même temps du fait des 2 entités distinctes.

-Exercice PPMS Intrusion prévu le 14/11/2023

LA FOYE MONJAULT :

Liste des risques auxquels est confrontée l'école de la Foye-Monjault

Selon les cartes du DDRM (dossier départemental des risques majeurs), il y a :

- Evènement climatique (tempête...)
- Sismique
- Inondation
- Mouvement de terrain, risque minier

B-Exercice tempête :

Il a été effectué le 28 septembre 2023, non inopiné. Les 3 classes se confinent dans le couloir, car accès aux WC + point d'eau et pas d'accès direct sur l'extérieur (fenêtres)

C-Exercice d'évacuation en cas d'incendie :

Il a été effectué le 11 septembre 2023, non inopiné. Le lieu de mise en sûreté se situe sous l'ancien préau en face de la salle du conseil de la mairie avec présence d'un panneau de rassemblement.

D-Exercice Intrusion :

Il a été effectué le 05 octobre 2023. Les lieux de retranchement se trouvent dans chaque classe, sous les tables en s'enfermant à clé et en fermant les rideaux. Chaque classe a été prévenue en amont et l'explication s'est faite aux élèves suivant leur âge.

LA ROCHENARD :

-Exercice PPMS incendie réalisé le 5 octobre. Tout s'est bien passé. Exercice inopiné.

- Exercice de confinement et risques majeurs à venir (intrusion et tempête)

5- Projets :

VALLANS :

- Des rencontres individuelles ont eu lieu courant septembre dans la classe des PS. Mme BLANCHET a rencontré chaque parent afin d'échanger sur l'entrée à l'école maternelle, permettant de consolider le lien Ecole/famille.

- Anthonin BROSSARD, a été recruté sur l'école de Vallans en tant que Service Civique pour l'année scolaire.

- Passage de l'infirmière scolaire Mme BREMAUD prévu mais reporté à une date ultérieure sur le thème de l'hygiène auprès des 3 classes PS/MS/GS. L'infirmière de PMI Mme MEYER viendra également pour effectuer un dépistage auprès des MS cette année, date non connue à ce jour.

- L'école a participé la semaine du 16 au 20 octobre à la semaine du goût. Tous les enfants de l'école ont participé à la confection de desserts : gâteau au yaourt, tarte aux pommes au pommes et un gâteau chocolat . La réalisation des desserts a été encadrée par des parents volontaires que l'on remercie. Les desserts ont été mangés par les enfants à la cantine. Nous remercions Nathalie la cantinière de l'école pour son implication et la mairie de Vallans pour son soutien dans ce projet.

- L'école a participé au projet de La Grande Lessive sur le thème de l'eau le jeudi 19 et le vendredi 20 octobre. L'affichage a été réalisé dehors pour une exposition malgré une météo très maussade. Nous remercions les parents qui se sont déplacés pour voir les œuvres des enfants.

Conseil d'École du jeudi 9 novembre 2023 à Vallans RPI La Foye-Monjault La Rochénard et Vallans

- Emprunts de livres, en demi groupes, à la bibliothèque municipale pour les 3 classes. Les GS sont inscrits au prix des Incorruptibles. Remerciements à la bibliothèque de Vallans qui a acheté les livres.

- Un projet autour du cirque sera mis en place cette année pour les 3 classes. Celui-ci sera encadré par Cirque en Scène. 10 séances sont prévues tous les jeudis matins du 7/03/2024 au 30/05/2023. Un spectacle clôturera ces interventions, dont la date est à définir. Les séances auront lieu dans la salle des fêtes de Vallans. Ce projet dont le coût s'élève à 3 190 euros est possible grâce au financement Sivu « budget lourd » et grâce au financement de l'APE. Remerciements à eux.

- Les GS iront à la piscine tous les vendredis du 9 février au 12 avril 2024 à raison de 1 séance par semaine. L'école aura besoin de bénévoles pour participer à l'encadrement sinon les séances risquent d'être annulées mais de nombreux parents ont passé l'agrément cette année, nous les remercions.

LA FOYE MONJAULT :

* **Visite infirmière** : Mme BREMAUD Jocelyne, le 20 octobre 2023 pour les nouveaux élèves. (une autre date sera proposée)

* **Bibliothèque** :

- emprunts de livres par les élèves 1 fois toutes les 3 semaines.

- le prix des Incorruptibles (lecture des livres par des bénévoles) puis un vote organisé en lien avec la mairie (enseignement moral et civique, lecture / compréhension)

- la mise en relation avec des personnes ressources sur le village afin de nous faire découvrir un côté historique de La Foye-Monjault (questionner le monde, histoire)

* **Journée autour du vignoble** : le 14 septembre les enfants ont pu découvrir les vignes à travers différentes activités, merci à Jean-Jacques et à Annie !

* **Piscine** : le cycle des CE2 se termine le 17 novembre, les CP / CE1 de Mr Guyot iront également 8 fois jusqu'à début février et les CP / CE1 8 fois sur 4 semaine jusqu'à la mi-décembre, merci aux parents accompagnateurs.

* **Fête de Noël** : journée le jeudi 21 décembre avec cuisine, jeux, visionnage, et un atelier avec Annie, les 3 classes seront mélangées.

* **Spectacle CAC, Moulin du Roc** : chaque classe est inscrite pour un spectacle, les classes ont été sélectionnées pour le spectacle « Back to the 90's » qui aura lieu le jeudi 16 mai 2024.

* **Coulée verte** : 13 élèves étaient inscrits sur 25 CE2, bravo à tous et merci à l'APE pour les dossards !

* **USEP** : inscription JO + basket pour les CP / CE1 + le p'tit tour pour toute l'école et football pour les CE2.

* **Semaine du goût** :

- Dégustation différents types d'eau + travail sur le gaspillage en CE2

- Travail autour des fruits et légumes, à la façon d'Arcimboldo, réalisation d'escargots... par Mme Feibel

- Intervention d'un apiculteur le lundi 16 octobre au matin pour les 3 classes

- Intervention de Cyrille le jeudi 12 octobre, travaillant au CNRS, est venu présenter des légumes, que les enfants ont pu déguster le lendemain à la cantine.

* **Travail sur les insectes** : Annie et Samantha sont venues à l'école sur 3 après-midi pour toutes les classes faire une intervention autour du thème des petites bêtes, entre jeu de société et observation les enfants ont pu découvrir et apprendre de nouvelles choses à ce sujet, merci beaucoup ! Ce projet fait suite à une formation que la bibliothèque a suivi et s'intègre dans l'exposition de Mission Insectes que les enfants ont déjà vus.

* **Semaine de l'enfance** : après-midi du vendredi 24 novembre avec un café offert aux familles de 16h à 17h.

- Sébastien : piscine

- Laetitia : bibliothèque

- Mélanie : activité à l'école

LA ROCHENARD :

- Visite de La Rochénard pour tous les Cm1 le 14/09 dans le cadre du programme de géographie

- Coulée verte : une quinzaine d'enfants ont participé

- Semaine du développement durable : les enfants ont construit des mangeoires pour les oiseaux le 6/10 en partenariat avec la mairie et le parc ornithologique des Deux-Sèvres.

- Semaine du goût : Cyril Bombard est venu présenter un légume aux enfants : la patate violette (vitelotte et bleue d'Artois) le 13/10.

- Intervention de la professeur d'Allemand du collège de FRR le 16/10 pour une première séance de découverte pour les CM2. Elle viendra 4 fois dans l'année.

- Intervention APS par l'infirmière Mme Brémaud le 06/11 et 17/11. Evaluation des CM2 le 20/11

- Invitation des élèves à participer aux cérémonies du 11 novembre. Mme Deboeuf, secrétaire de l'association des anciens combattants et le président de l'association sont intervenus dans les classes ce novembre.

- CLAS en partenariat avec le centre socio-culturel de Mauzé : 5 enfants sont concernés, 4 bénévoles sont présents pour les accueillir les mardis soirs de 16h30 à 18h.

Conseil d'École du jeudi 9 novembre 2023 à Vallans RPI La Foye-Monjault La Rochénard et Vallans

- Semaine consacrée au vélo du 3 au 7 juin. L'idée principale est de dédier une semaine entière au vélo, de la prise en main à la sortie sur route, avec un intervenant sur tout ou partie du programme. Les interventions sont financées par la communauté d'agglomération du niortais. En 2018, le Gouvernement lance le premier plan national Vélo et mobilités actives, dans le cadre de la loi d'orientation des mobilités. Celui-ci intègre le **Savoir Rouler A Vélo (SRAV)** pour les enfants de 6 à 11 ans, devenu aujourd'hui un savoir sportif fondamental. Le SRAV s'articule autour de trois blocs de compétences : Savoir pédaler, savoir circuler, savoir rouler à vélo et vise 3 objectifs essentiels :

- La sécurité par l'autonomie à vélo, avant l'entrée au collège,
- La santé et l'écologie en développant des mobilités actives,
- Le développement de la pratique d'activités physiques et sportives durable pour tous.

- Projet autour de la nature en collaboration avec Annie Rosselgong et Samantha HENARD

- Projet autour du « savoir vivre ensemble » suite à des conflits entre enfants, mise en scène de saynètes, jeux de société, lecture d'albums...

- Prêt de livres par la bibliothèque associative de La Foye-Monjault.

- Participation au prix des Incorruptibles. Vote à la mairie en mai avec la présence de Mme le maire

Merci à l'association des parents d'élèves, au SIVU, à la mairie et à la bibliothèque sans qui ces projets ne pourraient avoir lieu.

6- RASED

- Toujours absence d'un RASED complet : pas de psychologue scolaire et une maîtresse E Mme JOLY.. Poste de maître G non pourvu. Les enseignants regrettent vivement cette situation qui pénalise à la fois le travail des équipes pédagogiques et le bien-être des élèves.

7 – TRAVAUX

La Rochénard :

Un nouveau vidéoprojecteur a été installé dans la classe de Mme Sirdey

- 2 nouvelles sonnettes ont été installées (une pour la garderie, une pour les classes), ce qui permet de fermer les portes de l'école en s'assurant qu'on entendra les parents d'enfants qui doivent venir chercher leurs enfants sur le temps scolaire.
- Le placard du couloir a été refait à l'endroit où il était abîmé
- Une structure de jeux est en cours de montage
- Des aménagements ont été faits pour éviter que l'eau ne s'écoule devant la porte d'entrée de l'école

Réaménagement de la garderie pour plus de fonctionnalités

8 – Questions diverses :

VALLANS :

- Quel est le protocole lorsque les enfants se blessent à l'école ?

Les enfants à l'école maternelle tombent très fréquemment, le plus souvent sur la cour. Lorsqu'un élève vient voir les enseignants, celui-ci évalue la gravité de la blessure :

-Si l'enfant est seulement tombé, il peut aller voir l'Atsem de la classe et l'enfant passera de l'eau à l'endroit où il a mal. C'est aussi une manière de prendre en compte la demande de l'enfant.

- Si l'enfant a une plaie, l'Atsem lave la plaie à l'eau savonneuse (pas de médicaments autorisés à l'école). On peut lui mettre un pansement.

- Si l'enfant se cogne a une bosse, l' Atsem applique une poche de glace sur la bosse.

- Si l'enfant se cogne la tête ou que l'enseignant a un doute sur la gravité de la blessure, un appel aux parents est systématiquement fait.

**Conseil d'École du jeudi 9 novembre 2023 à Vallans
RPI La Foye-Monjault La Rochénard et Vallans**

La Rochénard :

-Certains parents se posent la question de la quantité de devoirs donnés à la maison notamment la veille d'une évaluation.

-Les leçons sont données plusieurs jours à l'avance. Il y a peu de devoirs écrits mais surtout des leçons à apprendre. Les devoirs donnés sont différenciés par rapport au niveau des élèves. Lorsque les leçons sont apprises ce n'est pas obligatoirement à revoir chaque jour. Lorsqu'il y a une évaluation, les autres leçons doivent être faites car elles ont été données plusieurs jours en amont. Les enseignantes engagent les parents à venir les voir pour en discuter si leur enfant rencontre des problèmes liés au travail fait à la maison.

LA FOYE MONJAULT :

➔ Demande de modification des horaires d'école par le personnel de cantine, tout le monde est en accord :

- Début de classe à 9h au lieu de 8h55 fin à 12h au lieu de 12h25
- Reprise de la classe à 13h30 au lieu de 14h fin à 16h30

- Serait-ce possible de définir le rôle du parent accompagnateur (sortie scolaire, piscine, bibliothèque) ?

Diffusion d'une charte du parent accompagnateur sur le site d'école et sera distribuée aux parents concernés.

- Question sur le programme scolaire : l'éducation sexuelle est-elle abordée ?

Non, celle-ci est abordée à partir du cycle 3, à savoir CM1. L'intervention de l'infirmière scolaire en classe peut également être un levier mis en avant par les enseignants en cas de soucis particulier et / ou ponctuel. Si une demande est voulue d'une famille en particulier, nous l'invitons à venir rencontrer l'équipe enseignante.

- Qu'en est-il des punitions mises en place à la cantine ? Il y a deux élèves (CP) isolés à une table depuis la première période pour bavardage. A la lecture du règlement reçu en début d'année, les parents devaient être informés. Ils ne l'ont pas été.

Il y a 38 élèves sur des tables de 6 donc des enfants sont forcément à cette table de 2. Le SIVU et la mairie invitent tous parents à venir se manifester auprès d'eux. Le passeport de début d'année sera rendu aux familles aux vacances de Noël, les parents aimeraient en être informés plus tôt dans l'année et être prévenus dès que le comportement de leur enfant n'est pas adapté comme l'indique le règlement de la cantine.

Réponse de Cyril

Chers parents, bonjour,

Je viens de prendre connaissance, oralement, du compte rendu du conseil de classe, d'hier.

J'ai bien pris note de votre étonnement de ne pas avoir eu le PASSEPORT du COMPORTEMENT de L'ECOLIER, sur la période des vacances de la TOUSSAINT, comme je vous l'avais promis.

Plusieurs raisons de ce choix, et je prends l'entière responsabilité de cet engagement, de ne pas vous avoir communiqué le REPORT des passeports dans les cahiers.

La rentrée scolaire a eu lieu le Lundi 4 septembre, la mise en place du PASSEPORT a été effective mi-septembre.

J'ai trouvé le délai trop court entre la rentrée scolaire et les vacances de la TOUSSAINT pour émettre des jugements sur les enfants.

Il a fallu aussi me familiariser avec les enfants en mettant, un nom sur un visage, pour les nouveaux arrivants de l'école de Vallans, et comme tout le monde ne m'a pas agrafé ou coller la photo de son enfant, comme demandé, sur le passeport, il m'était difficile de mettre une couleur respective au comportement de la semaine.

De plus, cela a demandé beaucoup de temps, entre la distribution des PASSEPORTS, la prise de connaissance du fonctionnement, pour les parents, ainsi que votre signature, puis le retour dans les sacs.

Je ne voyais pas l'intérêt de renvoyer le PASSEPORT, une semaine après l'avoir reçu pour certains ou au cas par cas.

Certains ne m'ont d'ailleurs toujours pas retourné le PASSEPORT malgré les délais donnés.

Maintenant que j'ai l'ensemble des documents, malgré ceux qui ne l'ont pas retourné, je continue mon travail pédagogique, et vous aurez les passeports sur la période de Noël, comme annoncer à l'école.

Je vous avouerais aussi, que ce début d'année se passe plutôt bien, le "VERT" est souvent présent majoritairement, et croyez-moi, s'il y avait eu quelque chose d'important, vous auriez été informé dans les meilleurs délais.

Bon...certains aiment jouer avec le feu du "ORANGE" mais je suis plus dans la prévention et la réflexion des actes, avant tout.

Avec ce temps hivernal, 1 jeu de billard a vu le jour sous le préau, fait avec des matériaux de récupération, plutôt bien apprécié, et d'autres viendront renouveler ceux qui n'ont plus de succès, à mes heures libres, puisque j'ai aussi d'autres priorités sur la commune.

Nous pourrions échanger, avec plaisir, le vendredi 24 novembre, sur la porte ouverte.

Merci de votre attention, je reste à votre disposition sur animateurlfm@gmail.com si besoin d'informations complémentaires.

Cordialement

**Conseil d'École du jeudi 9 novembre 2023 à Vallans
RPI La Foye-Monjault La Rochénard et Vallans**

Conseil d'école clos à 20H00

Prochain CE : mardi 19 mars à la Foye-Monjault à 18h

Mme le Maire de La Foye Monjault (1 ex.) Mme la Présidente du SIVU (1 ex.) D.D.E.N. La Foye Monjault (1 ex.)
D.D.E.N. Vallans (1 ex.) Parents élus au Conseil d'école (1 ex.) M. le Maire de Vallans (1 ex.) Ecole de La Foye Monjault (1 ex.)

Signatures des directeurs.

Ecole de La Foye Monjault.

Ecole de Vallans.

Ecole de La Rochénard

Signatures des maires.

Mairie de La Foye Monjault

Mairie de Vallans

Ecole de La Rochénard

**Conseil d'École du jeudi 9 novembre 2023 à Vallans
RPI La Foye-Monjault La Rochénard et Vallans**

Annexe 1

**Ecole élémentaire de Vallans
REGLEMENT INTERIEUR 2023-2024**

Horaires et surveillance de l'école :

PS/MS/GS	Lundi, mardi, jeudi vendredi
----------	------------------------------

MATIN	9h00-11h45 (ps/ms) 9h00- 12h00(gs) 13h15 – 16h30(ps/ms)
APRES-MIDI	13h30-16h30 (gs)

L'accueil a lieu le matin dans les classes à partir de 8h50.

Les élèves qui sont en garderie matin ou soir sont sous la responsabilité du SIVU. Pendant la pause méridienne, les élèves sont sous la surveillance du personnel municipal. A la sortie des classes, les enfants sont sous la responsabilité de leur famille sauf s'ils vont à la garderie ou prennent le car.

Les enseignants doivent être informés de l'identité des personnes autorisées à venir chercher l'enfant. Tout changement sera indiqué dans le cahier de liaison.

Le transfert de responsabilité entre parents et enseignants a lieu à la porte de la classe.

Absences :

Les absences prévues ou régulières doivent être signalées à l'avance par écrit par les parents.

Les absences imprévues doivent être signalées le jour même à l'école pour indiquer le motif.

L'inscription à l'école maternelle implique l'engagement pour la famille d'assurer une fréquentation régulière. Les enfants ayant 3 ans révolus au 31 décembre de l'année en cours doivent être obligatoirement présents à l'école maternelle à la rentrée scolaire.

A défaut d'une fréquentation assidue, l'enfant pourra être rayé de la liste des inscrits par la directrice ou le directeur d'école après consultation de l'équipe éducative (*Règlement départemental des écoles maternelles, élémentaires et primaires publiques des Deux-Sèvres*).

Santé :

Aucun médicament ne peut être donné à l'école sauf dans le cas d'un Projet d'Accueil Individualisé (asthme, allergie...). En cas de nécessité, un responsable de l'enfant peut venir lui administrer les médicaments.

Si l'enfant est malade pendant la journée, les parents sont prévenus par téléphone.

En cas d'accident, le SAMU interviendra. Dans le même temps, la famille sera prévenue.

Il est recommandé aux familles d'être vigilantes par rapport aux poux et de surveiller régulièrement la tête de leur enfant.

En ce qui concerne le protocole sanitaire « COVID », celui-ci peut évoluer suivant les demandes ministérielles. L'école est en conformité, applique les préconisations obligatoires en cours et les suit suivant l'évolution et les recommandations.

Assurance :

L'assurance scolaire souscrite doit garantir les dommages :

- que l'élève pourrait causer à des tiers (garantie de responsabilité civile)
- qu'il pourrait subir (garantie individuelle accidents corporels)

Les titulaires d'une police d'assurance multirisques familiale doivent vérifier attentivement la nature des risques couverts par ce contrat.

Il est conseillé de demander à l'assureur de fournir par écrit les précisions nécessaires. Pour les activités scolaires obligatoires

l'assurance scolaire est facultative. Mais, dans les faits, elle est vivement recommandée afin de protéger l'élève en cas de dommage.

Pour les activités scolaires facultatives (sorties et voyages scolaires) l'assurance scolaire est obligatoire.

Vie scolaire :

Il est préférable d'inscrire les noms des enfants sur les serviettes et vêtements pour faciliter les recherches.

Il est interdit d'apporter des jouets et objets de valeur (bijoux, argent ...) à l'école.

Signature des parents :

Horaires et surveillance

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi : 08H55 - 12H25 / 14H00 - 16H30

Temps scolaire – temps périscolaire

Le temps de présence de l'élève à l'école relève de trois responsabilités :

- la responsabilité des enseignants (8h45-12h25 et 13h50-16h30) les lundis, mardis, jeudis et vendredis : temps scolaire
- la responsabilité du SIVU (7h30-8h45 / 16h30-18h30) : temps périscolaire
- la responsabilité de la municipalité de La Foye-Monjault (12h25-13h50) : temps périscolaire

L'accueil a lieu 10 minutes avant le début des cours. Les élèves sont sous la surveillance des enseignants. L'accès à la cour n'est donc autorisé qu'à partir de ces horaires-là.

A l'issue des classes, tous les enfants seront conduits par leur enseignant jusqu'à la porte donnant dans le hall d'entrée.

En cas d'absence des parents et à partir de 16h35, pour les élèves habitants La Foye-Monjault, ils seront dirigés à la garderie de La Foye-Monjault et pour les élèves habitants Vallans et La Rochénard, ils seront dirigés vers le bus par le personnel communal.

A la sortie des classes, les enfants se trouvent placés sous la seule responsabilité de leur famille, y compris sur le parking scolaire, sauf s'ils sont pris en charge par un service de garde ou de transport.

Absences / Retard

En cas de retard, l'enfant sera accompagné par ses parents jusqu'à sa classe.

La fréquentation scolaire de l'école est obligatoire. Les absences prévues ou régulières doivent être signalées à l'avance par écrit par les parents. Pour les absences imprévues, les parents doivent prévenir impérativement le jour même (à partir de 8h45) pour indiquer le motif. **A son retour, l'enfant apportera un mot signé par la famille ou le cas échéant un certificat médical.**

Santé

Aucune école n'est à l'abri des poux. Les parents doivent être vigilants et surveiller régulièrement la tête de leur enfant.

Aucun médicament ne peut être donné à l'école sauf dans le cas d'un Projet d'Accueil Individualisé (asthme, allergie...). En cas de nécessité, un responsable de l'enfant peut venir lui administrer les médicaments. Si l'enfant est malade pendant la journée, les parents sont prévenus par téléphone.

En cas d'accident, le SAMU interviendra. Dans le même temps, la famille sera prévenue.

En ce qui concerne le protocole sanitaire « COVID », celui-ci peut évoluer suivant les demandes ministérielles. L'école est en conformité, applique les préconisations obligatoires en cours et les suit suivant l'évolution et les recommandations.

Assurance

« L'assurance scolaire souscrite doit garantir les dommages :

- que l'élève pourrait causer à des tiers (garantie de responsabilité civile)
- qu'il pourrait subir (garantie individuelle accidents corporels)

Les titulaires d'une police d'assurance multirisques familiale doivent vérifier attentivement la nature des risques couverts par ce contrat. Il est conseillé de demander à l'assureur de fournir par écrit les précisions nécessaires. Pour les activités scolaires obligatoires l'assurance scolaire est facultative. Mais, dans les faits, elle est vivement recommandée afin de protéger l'élève en cas de dommage. Pour les activités scolaires facultatives (sorties et voyages scolaires) assurance scolaire est obligatoire. »

Vie scolaire

Les jeux violents et dangereux sont interdits dans la cour.

Les objets ne servant pas de matériel scolaire sont interdits.

(exemples : jouets, cartes Pokémon ou autre, téléphone, ...).

L'école ne peut être tenue pour responsable de la dégradation ou de la perte des objets apportés par les enfants.

Pendant les récréations, les élèves ne doivent pas pénétrer dans les classes sans autorisation. Les élèves doivent respecter les lieux de jeux dans la cour, ainsi que le matériel mis à leur disposition pendant les récréations (trottinettes, ballon, cordes à sauter, ...).

Les enseignants se tiennent à la disposition des parents pour discuter des cas particuliers et souhaitent les recevoir sur rendez-vous, en dehors des heures de classe.

Tout manquement aux **règlements et règles de vie** (mis en place au sein de l'école ainsi que dans les classes) et en particulier au respect d'autrui donnera lieu à des sanctions aux élèves et des avertissements aux parents le cas échéant.

Règlement intérieur / École LES ACACIAS 79270 LA ROCHENARD

Horaires et surveillance de l'école.

Lundi -Mardi -Jeudi - Vendredi

09H00-12H00 / 13H30-16H30

L'accueil a lieu 10 minutes avant le début des cours. Les élèves sont sous la surveillance des enseignants. L'accès à la cour n'est donc autorisé qu'à partir de ces horaires-là.

Les élèves qui déjeunent au restaurant scolaire sont sous la surveillance du personnel communal (12H00 à 13h20).

A la sortie des classes, les enfants se trouvent placés sous la seule responsabilité de leur famille, y compris sur le parking scolaire, sauf s'ils sont pris en charge par un service de garde ou de transport. En cas d'absence des parents, l'enfant sera dirigé vers une des trois garderies.

Absences / Retard.

La fréquentation scolaire de l'école est obligatoire. Les absences prévues ou régulières doivent être signalées à l'avance par écrit par les parents. Pour les absences imprévues, les parents doivent prévenir impérativement le jour même (à partir de 8h45) pour indiquer le motif. **A son retour, l'enfant apportera un mot signé par la famille ou le cas échéant un certificat médical.**

En cas de retard, l'enfant sera accompagné par ses parents jusqu'à sa classe.

Santé

Aucune école n'est à l'abri des poux. Les parents doivent être vigilants et surveiller régulièrement la tête de leur enfant.

En cas d'accident, votre médecin ou s'il n'est pas disponible, le médecin le plus proche, sera appelé pour les soins. En cas d'urgence, le SAMU interviendra. Dans le même temps, la famille sera prévenue.

Si l'enfant est malade pendant la journée, les parents seront prévenus par téléphone.

Aucun médicament ne doit être apporté à l'école par l'enfant, hors PAI (Projet d'Accueil Individualisé). En cas de nécessité, un responsable de l'enfant peut venir lui administrer les médicaments.

Assurance

L'assurance scolaire souscrite doit garantir les dommages :

- que l'élève pourrait causer à des tiers (garantie de responsabilité civile)
- qu'il pourrait subir (garantie individuelle accidents corporels)

Les titulaires d'une police d'assurance multirisques familiale doivent vérifier attentivement la nature des risques couverts par ce contrat. L'assurance scolaire est facultative. Mais, dans les faits, elle est vivement recommandée afin de protéger l'élève en cas de dommage. Pour les activités scolaires facultatives (sorties et voyages scolaires) l'assurance scolaire est obligatoire.

Vie scolaire

Les jeux violents et dangereux sont interdits dans la cour.

Les jeux et jouets non dangereux tels que ballons en mousse, cartes Pokémon ... sont autorisés mais l'école ne peut être tenue pour responsable de la dégradation ou de la perte des objets apportés par les enfants. Les appareils électriques et multimédia sont interdits.

Pendant les récréations, les élèves ne doivent pas pénétrer dans les classes sans autorisation.

Les élèves doivent respecter les lieux de jeux dans la cour, ainsi que le matériel mis à leur disposition pendant les récréations (trottinettes, ballon, cordes à sauter, ...).

Les enseignants se tiennent à la disposition des parents pour discuter des cas particuliers et peuvent les recevoir sur rendez-vous, en dehors des heures de classe.

Tout manquement aux **règlements et règles de vie** (mis en place au sein de l'école ainsi que dans les classes) et en particulier au respect d'autrui donnera lieu à des sanctions aux élèves. Les enseignantes informeront les parents si nécessaire.

Le présent règlement intérieur a été approuvé lors du conseil d'école du et sera distribué aux familles pour qu'elles en prennent connaissance et le signent.

Les enseignants

Les parents

L'enfant